

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 39 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juillet 1878.

LA LOTERIE NATIONALE DE L'EXPOSITION.

Pour rendre aimable la République, le ministre des finances a imaginé une loterie colossale dont le *Journal officiel* a publié le règlement.

Il est précédé d'un décret dont l'article 1^{er} débute ainsi :

« Est autorisée une souscription nationale ayant pour objet :

1^o De faciliter l'accès de l'Exposition universelle de 1878 à certaines catégories de personnes peu fortunées et dont la profession justifierait cette faveur ;

2^o D'encourager les exposants au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie, destinés à être répartis entre les souscripteurs, par la voie du tirage au sort. »

D'après les articles 1^{er} et 2 du règlement, la souscription se composera de plusieurs émissions successives d'un million de francs chacune. Chaque émission sera représentée par un million de billets de souscription du prix d'un franc, numérotés de 0 à 999,999 sans interruption. La première émission aura lieu à partir du 1^{er} août prochain.

Le nombre des émissions n'étant pas limité, cette souscription peut atteindre un chiffre colossal, car sous l'emblème flatteur d'une œuvre de bienfaisance elle a tout l'attrait d'une véritable loterie.

Nous applaudissons à l'idée de venir en aide au talent et de faire profiter les artistes de l'Exposition universelle, mais il est aisé de voir que cette belle mission n'est pas de compétence démocratique.

Certains journaux font observer que le caractère de cette souscription, qui se composera de plusieurs émissions successives d'un million de francs, n'est, sous une forme déguisée, que le rétablissement de la loterie en France. Il est difficile, en effet, vu son importance et son objet, de faire rentrer la loterie qui se prépare dans la catégorie des « loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts. »

Or, cette catégorie est la seule qui ne soit pas prohibée par la loi de 1836.

Ces observations nous paraissent fondées, mais puisqu'il s'agit, en partie du moins, d'encouragement aux arts, nous n'insisterons pas et nous ne blâmerons pas.

Il nous semble qu'une commission chargée de surveiller la répartition des fonds affectés, dans la proportion d'un tiers, à faciliter le voyage et l'entrée à l'Exposition à des personnes peu fortunées, serait, au contraire, fort utile. Sans cette précaution, n'est-il pas à craindre que la souscription nationale serve tout simplement à procurer des primes et des tickets de faveur aux frères et amis républicains ?

Il est déjà assez regrettable que, par l'imprévoyance républicaine, on en soit réduit à faire appel à la générosité des contribuables pour suppléer aux prodigalités folles des amateurs de *Marseillaise* et de lampions. La République a d'abord songé aux baladins, et maintenant elle pense aux artistes ; mais ayant payé grassement les premiers,

elle laisse à la France le soin de récompenser les seconds.

Le fait est à constater.

A propos de la loterie nationale de l'Exposition, l'*Ordre* a publié les lignes suivantes :

« Depuis plusieurs jours, nous entendons formuler certaines plaintes de la part de plusieurs entrepreneurs de l'Exposition universelle. Ils ne seraient pas, paraît-il, payés de leurs travaux. »

« Nous objections que cela nous paraissait impossible en présence des crédits énormes, ouverts dernièrement pour l'Exposition universelle. On nous répondait que le flot des dépenses montait toujours, que les crédits étaient dépassés, et que ce fait serait d'autant plus pénible à révéler, que les recettes baissaient. »

« Dans l'*Officiel*, nous trouvons le décret le plus étonnant que nous ayons jamais vu. Le gouvernement ouvre une souscription nationale, et cette souscription nationale aboutit à une loterie. »

« Il s'agit sans doute, dira-t-on, d'une tombola sans importance financière ? L'article 1^{er} du règlement qui suit le décret nous fixe de suite : « La souscription nationale, autorisée par le décret en date de ce jour, se composera de plusieurs émissions successives d'un million de francs chacune. »

« Comment ! plusieurs émissions ! Comment ! des émissions d'un million de francs ! Quoi ! pas de limite à de telles émissions et chaque émission, dit l'article 2, sera représentée par un million de billets de souscription du prix d'un franc ! »

« Pour couvrir cette souscription nationale, ou, pour parler plus franchement, cette loterie, l'Etat emploie non-seulement tous les intermédiaires déjà inventés, mais encore tous les percepteurs répandus sur le territoire de la République. »

« Cette opération constitue un véritable emprunt, dont le but peut être avouable et même honorable, mais elle ne pouvait être décidée par un autre pouvoir que le pouvoir législatif. Elle organise sur tout le territoire de la République une vaste spéculation de loterie, faisant appel à des passions que l'Etat a toujours voulu limiter et apaiser. »

« En 1867, on a, sans recourir à de tels moyens, favorisé l'entrée de tous ceux qui voulaient se pénétrer des mystères de la science et du progrès. C'est un nouvel exemple de ce que la République entend par le gouvernement du pays par le pays. Dans l'ordre politique, un traité d'une importance exceptionnelle est conclu ; il n'est pas soumis à la discussion et à l'examen des Chambres. Dans l'ordre industriel, une Exposition universelle s'établit dans des conditions grandioses ; il semblerait que, puisqu'on n'a pas voulu recourir, comme en 1867, à une Société privée, l'Etat devrait avoir des plans, des devis, et devrait soumettre le budget des dépenses et des recettes à la Chambre des députés et au Sénat. Il n'en est rien, et aujourd'hui il ouvre un vaste emprunt remboursé par le hasard, pour combler le vide de la caisse de l'Exposition. »

« Cette loterie est un aveu d'impuissance. Les recettes baissent et l'administration de l'Exposition ne sait plus comment faire face aux dépenses. Qu'imagine-t-on alors ? Une souscription pseudo-nationale pour remplacer les sommes que les entrées quotidiennes ne fournissent pas aux guichets, et une tombola pour favoriser l'industrie et les beaux-arts. »

« Voilà ce que fait le gouvernement de la République du grand concours international de 1878. »

Chronique générale.

On lit dans le *Rappel* :

« Actuellement il ne reste plus qu'un seul préfet du 16 mai en fonctions : M. Saisset-Schneider, du Morbihan ; sur 86 secrétaires généraux, il en reste à peine cinq ou six du 16 mai, et enfin, sur 275 sous-préfets, on en compte encore une trentaine ayant servi le 16 mai. »

« On voit que le travail d'épuration, de ce côté, est bien près d'être terminé. Pourquoi avons-nous constamment à exprimer le regret qu'il n'en soit pas ainsi dans les autres branches de l'administration, particulièrement dans celles de la justice et de la guerre ? »

La constatation montre que plus le ministère cède aux exigences de la gauche, plus celle-ci sent grandir ses convoitises. Après l'administration, la justice et la guerre ; mais les épurations ne pourront suffire pour satisfaire les voraces de la République. Attendons-nous donc à voir créer de nouvelles places à l'usage des austères républicains mordant à belles dents dans le gâteau du budget.

Pendant que les conservateurs se rapprochent et s'unissent, les républicains nous donnent le spectacle d'une concorde et d'une harmonie qui nous rappellent un peu celles qui pouvaient régner dans la tour de Babel, de bruyante mémoire. En veut-on un exemple ?

Une feuille conservatrice s'est permis l'autre jour de désigner M. Gambetta sous ce titre : « *Le Chef du parti républicain français*, » ce qui indigné les intransigeants du *Rappel*, dont la colère, quoique sous des périphrases adoucies, se trahit dans les réflexions suivantes :

« *Le Chef du parti républicain* !!! ce membre de phrase contient deux hérésies :

« Premièrement, il y a eu un parti républicain en France lorsque les républicains y étaient en minorité. Maintenant, ils y sont en majorité, et en majorité si écrasante que sur un peu plus de 500 députés, il y a près de 400 députés républicains. Or, nous vivons sous le régime de la majorité. Par conséquent, les républicains ne sont plus un parti, ils sont le pays. »

« Secondement, puisqu'ils ne sont pas un parti, ils n'ont donc pas de chefs. »

C'est à notre tour de dire au *Rappel* : Votre membre de phrase contient deux hérésies :

Premièrement, parce qu'un parti est en majorité, il ne cesse pas pour cela d'être un parti. Il est le parti le plus nombreux, voilà tout ; mais il n'est pas le pays, quand ce pays renferme trois millions et demi d'électeurs qui ne veulent pas de ses principes. »

Secondement, vous avez beau vous défendre contre la nécessité d'avoir pour chef M. Gambetta, vous l'avez et vous l'aurez par la raison qu'il faut toujours revenir à l'unité, et que les républicains d'aujourd'hui, n'ayant pas le choix, vu la rareté des sujets, adoptent M. Gambetta comme ceux d'autrefois

adoptaient successivement Marat, Danton ou Robespierre. Vous ne voulez pas de Rois : vous prenez un Chef, ce qui prouve une fois de plus que vous vous abusez vous-mêmes avec des mots, que le principe de l'unité vous domine malgré vous, et que votre République n'est après tout qu'un audacieux calembour. (*Assemblée nationale.*)

LE GÉNÉRAL BRESSOLLES.

En portant à la connaissance de nos lecteurs la décision ministérielle qui a rappelé à l'activité M. le général Bressolles, beaucoup ont exprimé la crainte que cet acte de justice n'attirât de nouveau sur le général Borel les foudres du parti républicain.

Ces craintes étaient fondées. La presse à la dévotion de ce parti insinue déjà que la décision du ministre de la guerre a été prise sans l'avis de ses collègues, et qu'il est question de la déferer au conseil des ministres, immédiatement après le retour de M. Dufaure.

Ce qui donne à ces menaces une certaine importance, c'est qu'on en trouve l'écho dans le *National*, qui passe pour être l'organe de M. de Marcère.

« Cette nomination, dit ce journal, a produit une certaine émotion, et nous croyons qu'il eût été prudent pour M. le général Borel de consulter ses collègues du cabinet, avant de prendre une pareille décision. »

On ne saurait, en tout cas, voir dans ces tiraillements une preuve de l'homogénéité, si souvent proclamée, du ministère.

Mais qui donc de M. de Marcère ou du général Borel a raison dans l'intérêt de la justice et de l'armée ?

Si le Conseil municipal de Marseille fait de nouveau des siennes, il est une autre municipalité qui a fait mieux encore, c'est celle de Courthézon, dans l'Hérault. Les adjoints ont traduit devant le tribunal de simple police la musique de cette ville, pour avoir, sans leur permission, joué à l'enterrement de leur chef et à la procession de la Fête-Dieu. Le juge de paix a débouté les adjoints et les a condamnés aux frais et dépens de l'instance. Voilà un juge de paix qui n'a qu'à se bien tenir, s'il ne veut pas être dénoncé à la chancellerie comme ennemi des institutions.

LE CABINET NOIR.

On lit dans la *Patrie de Bruges* :

« Dans notre naïveté, nous croyions que, sous le régime républicain en vigueur en France, la presse étrangère fût débarrassée des liens dont l'Empire la garrottait, et nous croyions positivement que les numéros de la *Patrie* expédiés en France fussent remis directement à leurs destinataires. Erreur, qu'est venue dissiper une lettre du ministre des travaux publics de Belgique en réponse à une réclamation que nous lui avions adressée. »

« Voici en quels termes l'existence du cabinet noir nous est officiellement notifiée : « L'office des postes de France, auquel j'ai transmis cette réclamation, vient de me faire connaître que, d'après un ordre du ministère de l'intérieur, donné en vertu de la législation en vigueur sur la presse étrangère, l'administration des

postes doit diriger sur Paris les exemplaires du journal la Patrie de Bruges et ne mettre ce journal en distribution qu'après autorisation.

Vraiment, nous ne nous imaginions pas l'influence que notre journal possédait en France et la terreur qu'il pouvait inspirer à un régime qui prétend faire disparaître les abus que l'Empire avait introduits.

Nous sommes obligés de nous associer aux plaintes de notre confrère belge. Elles prouvent que, si les républicains savent demander et promettre toutes les libertés, tant qu'ils sont dans l'opposition, ils ne se soucient guère de les mettre en pratique lorsqu'ils sont au pouvoir.

Une dépêche de Berlin annonce que toutes les nations qui ont pris part au Congrès, excepté l'Italie, avaient dès jeudi soir envoyé leur ratification du traité de Berlin, et que l'ambassadeur turc près l'Allemagne avait reçu les pouvoirs nécessaires pour donner sa ratification.

Une dépêche de Moulins annonce que M. le docteur Laussedat, député de l'Allier pour la circonscription Est de Moulins, est décédé samedi matin à six heures, dans cette ville. M. Louis Laussedat siégeait à l'extrême gauche.

M. Gambetta a été rencontré à Douvres samedi à 9 heures du soir. On ignorait s'il allait passer le détroit ou s'il attendait quelqu'un venant de Londres. M. Gambetta paraissait beaucoup tenir à ne pas être reconnu.

LES GRÈVES.

Nous lisons dans le Propagateur de Lille :

« Depuis jeudi, l'autorité militaire a dégainé certains points du bassin houiller d'Anzin, Saint-Louis et Somain. Par suite, les trois bataillons du 43^e sont rentrés à Lille.

Les grévistes qui se sont présentés mardi aux environs de la fosse Bleuze-Borne se sont emparés du machiniste qui se rendait à son travail, l'ont conduit dans les champs et l'ont abandonné après l'avoir ficelé. Sur cinq individus accusés de ce fait, trois sont en prison et les deux autres sont connus.

Vendredi, une nouvelle tentative pour faire cesser le travail a eu lieu à la fosse d'Haveluy.

Vingt-six arrestations ont été opérées. Le capitaine de gendarmerie de Valenciennes, M. Chrétien, revenant d'Haveluy, a été assez grièvement blessé. Son cheval s'étant abattu, le capitaine a eu le pied foulé avec fracture de plusieurs os.

A la fosse de Gayant, près Douai, dont nous avons parlé hier, 117 ouvriers sur 280 sont en grève.

La Vraie France dépeint ainsi la situation générale :

« Je crains bien que la période de calme dont je vous parlais dans mes précédentes correspondances ne se maintienne pas jusqu'à la fin. Les ouvriers les plus engagés dans la grève manifestent une très-vive irritation contre les mineurs qui se sont décidés à reprendre le travail, et déjà ils ont commencé à se porter contre eux à des actes de violence qui n'ont pris fin que sur l'intervention de la troupe.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'une scission tend à se produire parmi les grévistes. Tandis que les uns veulent maintenir indéfiniment la grève, les autres, persuadés que la Compagnie ne fera point de nouvelles concessions, commencent à se déclarer hautement partisans de la soumission. Cette dernière opinion fait du chemin; si les mineurs qui la soutiennent avaient une occasion de se compter, ils pourraient se convaincre qu'ils sont de beaucoup plus nombreux.

On remarque aussi que les mineurs tiennent de fréquents conciliabules par groupes de huit ou dix. Cependant, ils ne paraissent pas faire grand cas des circulaires de la Compagnie dont vous avez publié

le texte et qui ont été affichées sur tous les murs.

En résumé, il me semble que nous ne sommes arrivés à la période critique : si les violents ne prennent pas le dessus, la grève touche à son terme; si, au contraire, c'est leur influence qui prédomine, nous allons entrer dans une phase d'un tout autre caractère que celle qui finit, car la misère et les privations qu'endure cette malheureuse population augmentent tous les jours, et pourraient bien alors la porter à de regrettables excès.

Etranger.

Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur ce qui se passe dans le canton d'Argovie, en Suisse. Voilà trois fois que le peuple refuse l'impôt; mais il ne faut pas s'étonner de cette situation, ni condamner les Argoviens.

D'après la constitution du canton, les ressources de l'Etat consistent dans le revenu des biens cantonaux, les recettes indirectes prévues par la loi, et, si cela ne suffit pas, le produit de l'impôt direct. Seulement cet impôt direct ne peut être perçu qu'avec le consentement du peuple.

En ce moment le Trésor se trouve en déficit de 323,000 francs.

Le grand-conseil, après deux votes négatifs du peuple, a prescrit un impôt de 1/2 p. 100, qui représente 2 fr. 55 par tête. Mais le peuple a une troisième fois refusé par un vote l'impôt direct.

On dit que les catholiques mécontents des lois confessionnelles sont à la tête de l'opposition. Nous l'ignorons; mais le fait serait vrai que nous ne les blâmerions pas. La constitution est formelle, et ils se trouvent sur un terrain parfaitement légal. Par conséquent, ils ont le droit absolu de repousser un impôt dont ils ne veulent pas. Si le grand-conseil passait outre pour prescrire l'impôt, il violerait la Constitution et ferait un coup d'Etat.

Chronique militaire.

Les journaux de la Marne annoncent que de grandes expériences de tir ont lieu en ce moment au camp de Châlons. Les nouvelles pièces de 90 sont soumises à l'examen de nombreux généraux et officiers supérieurs.

Jeudi, MM. le maréchal Canrobert; le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie; M. le duc d'Aumale, commandant de corps d'armée; les généraux de Fontanges, de Berghes, d'Ouvrier, Sempé, etc., assistaient aux essais effectués sous la haute direction du général Douay, commandant du 6^e corps d'armée.

Les officiers généraux se montrent fort satisfaits des expériences faites sous leurs yeux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 77^e de ligne, composé de 43 officiers et 939 hommes, allant d'Angers au camp du Ruchard, arrivera à Saumur samedi prochain 3 août et partira dimanche 4 pour Chinon.

M. Le Bailly, capitaine-trésorier du 4^e cuirassiers, passe en cette qualité à l'École de cavalerie.

Les départements dont les maires d'ont demain mardi chez M. le ministre de l'intérieur sont : la Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Indre.

La distribution des prix à l'école des Frères de la doctrine chrétienne aura lieu demain mardi, 30 juillet, à une heure, à l'établissement de la rue Duplessis-Mornay.

La distribution des prix au collège de Doué aura lieu demain mardi 30 juillet, sous la présidence de M^r Chesneau, vicaire-général.

C'est aujourd'hui lundi que les assassins de la femme Gillet, Lebiez et Barré, comparaissent devant la Cour d'assises de la Seine.

Dans la répartition du fonds de 4 millions 490,000 fr. pour subvention aux chemins vicinaux ordinaires, le département de Maine-et-Loire recevra 52,247 francs.

Dans la répartition du fonds de 750,000 fr. pour les chemins d'intérêt commun, le département de Maine-et-Loire recevra 5,715 francs.

Enfin, le département de Maine-et-Loire pourra emprunter, pour l'achèvement de ses chemins vicinaux ordinaires, 2,776,600 fr.

Le nommé Maubé dit Bartholato, dont nous avons annoncé la récente évasion à Saint-Gaudens, vient d'être arrêté aux environs de cette ville.

On lit dans la Petite Gironde, de Bordeaux :

« Un jeune homme de notre ville, M. A. B..., vient, paraît-il, d'accomplir en vélocipède le trajet suivant :

» Parti de Bordeaux le 15 juin en compagnie de trois jeunes gens, il passa par Angoulême, Poitiers, Tours, où il resta deux jours, Orléans, et enfin il arriva à Paris le 21.

» Après une semaine passée dans cette ville, il se dirigea seul sur Lille, d'où il repartit le 14 juillet au matin. Il traversa successivement Béthune, Abbeville, Rouen, Alençon, Le Mans, La Flèche où il passa un jour chez des amis, Angers, Saumur, Niort, Saintes, et enfin il entra à Bordeaux le 20 au soir, après avoir parcouru environ, à son retour, 900 kilomètres en six jours; en moyenne, 150 kilomètres par jour.

PAUL-LOUIS COURIER.

Voici ce que dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire du héros de la fête qui a eu lieu hier à Vêretz :

« Paul-Louis Courier est, à juste titre, une des personnalités les plus antipathiques de l'histoire contemporaine, et n'a droit à l'admiration que des lettrés, et encore comme styliste seulement.

» Ce n'est ni un moraliste, ni un historien, ni un poète, ni un artiste. On a dit de lui, avec raison, que c'était un bourgeois vaniteux et envieux; ce mot le peint tout entier.

» Soldat, il a déserté et fait de l'opposition par lâcheté; artiste, il a demandé la démolition du château de Chambord, ce chef-d'œuvre de la Renaissance; retiré en province, c'est l'ambition déçue qui l'a fait se jeter dans l'opposition, comme il a attaqué l'Institut parce que l'Institut le repoussait.

» Il n'était ni patriote, ni républicain, lui qui a voté pour l'Empire platement et sans conviction, et qui écrivait un jour : « La patrie est où l'on est bien; et si mon bon-heur est à Rome, il est clair que je suis » Romain. »

» Il était corrompu de mœurs et cynique; il avait la haine de la famille; il était hargneux, d'un caractère difficile et il l'avouait lui-même : « Si Dieu m'a créé bourru, » bourru je dois vivre et mourir, et tous les » efforts que je ferais pour paraître aimable » ne seraient que des contorsions qui me » rendraient plus maussade. »

» Il était dur pour les petits, pour les paysans avec lesquels il était sans cesse en querelle. Mauvais mari, mauvais maître, mauvais soldat, mauvais patriote, faux savant, égoïste, n'aimant que lui et n'ayant d'admiration que pour lui, c'est de ce personnage que l'on tente aujourd'hui de faire un dieu de la démocratie.

» Cette fête nous prouve une chose, et c'est pour cela que nous en parlons : c'est que tous les cadavres sont bons pour manifester, que les républicains cherchent toutes les occasions pour se faire des réclames tapageuses.

NANTES.

L'emprunt de la ville de Nantes, autorisé par la loi du 17 juin 1878, et s'élevant à 1,700,000 fr., a été émis jeudi et couvert plusieurs fois.

Par arrêté de M. le préfet de la Loire-Inférieure, en date du 17 juillet, sont interdites la fabrication et la mise en vente des

poteries tant françaises qu'étrangères, vernies à l'aide d'enduits d'oxyde de plomb fondu ou incomplètement vitrifié et cédant, par conséquent, de l'oxyde de plomb aux acides faibles.

On annonce que le conseil supérieur des ponts-et-chaussées vient d'admettre en principe la création d'un canal latéral à la Loire, de Nantes à Saint-Nazaire.

LE MANS.

On lit dans la Sarthe :

Il y a des gens qui ne manquent pas d'un certain aplomb.

Au mois de mai dernier, un mandat d'amener fut lancé à Angers contre un sieur J..., tailleur d'habits, fortement soupçonné de vol qualifié.

J... avait disparu sans laisser de traces, et c'était notre ville qu'il avait choisie pour résidence.

Dans la journée d'hier, il eut l'audace de se présenter au bureau de police et de demander qu'on voulût bien viser son livret pour Caen.

Un agent, malheureusement pour lui, crut découvrir, entre sa personne et le signalement envoyé d'Angers au mois de mai, certains points de ressemblance.

Il éclaircit ses doutes, et, lorsque J... réclama son livret, c'est le mandat d'amener qu'on lui présenta.

Il a dû être écroué ce matin.

COURSES DE SAUMUR.

25 ET 27 AOUT 1878.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 25 août.

1^e PAIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements le mardi 30 juillet, avant 4 heures du soir. — Déclaration de forfait le jeudi 8 août, avant 4 heures du soir.

2^e COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^e PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant 4 heures du soir.

4^e COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

5^e STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^e PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses. 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 5,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen, 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant midi.

Lundi 26 août.
GRAND CARROUSEL MILITAIRE
Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 27 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2^{de} PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 30 juillet, avant 4 heures du soir. — Publication des poids le jeudi 8 août, à midi. — Déclaration de forfait le vendredi 16, avant 4 heures du soir.

3^{de} COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4^{de} HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE: 500 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun: 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée: 50 fr. au premier. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 22 août, à midi.

5^{de} STEEPLE-CHASE MILITAIRE: Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^{de} PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant midi. — Publication des poids le vendredi 16 août, à midi. — Déclaration de forfait le jeudi 22 août, avant midi.

Conditions générales. — Les courses de Saumur sont régies par le Code de la Société d'encouragement et le Code de la Société des steeple-chase.

Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétariat de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris; ceux pour les courses d'obstacles, au secrétariat de la Société des steeple-chase (excepté pour le Hunt Military), 4, place de la Concorde.

Les engagements devront être accompagnés du signalement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

Saumur, le 1^{er} juin 1878.

Les Commissaires,

R. PIÉTU, V^o DE PIOLANT, G. LE BRECC.

Approuvé:

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,
TRISSERENC DE BORT.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Général commandant l'École de cavalerie, le Sous-Préfet de Saumur, le Maire de Saumur, présidents honoraires.

MM. Gustave Le Brecc, président; E. Proust, secrétaire-trésorier; V. Ducamp, Picherit-Château, J. Mulot, P. Bréchinac, G. Guinebert, C. Raguideau, G. Piette, architecte; E. Piétu, écuyer en chef, vice-président; V^o de Piolant, capitaine-écuyer; de Lur Saluces, lieutenant-sous-écuyer; d'Oilliamson, lieutenant d'instruction; Belz, lieutenant d'artillerie; de Broglie, sous-lieutenant d'artillerie.

Publications de mariage.

Eugène-Aimé-Victor Lefèvre, sans profession,

de Saumur, et Charlotte-Julie Véron, sans profession, de Tours.

Jean Garsaux, domestique (veuf), de Saumur, et Perrine Loiseau, sans profession, même ville.

LE MÉDECIN DU VILLAGE.

(Suite.)

APOPLEXIE.

Si vous vous sentez des dispositions à l'apoplexie, pour vous en garantir, remplissez un linge fin, et le plus clair que vous aurez, de sel commun, et enveloppez-vous-en le cou le soir avant de vous mettre au lit, continuant ainsi jusqu'à ce que tout danger ait disparu.

Prenez tous les matins, à jeun, une pincée de graine de moutarde, seule ou dans quelque véhicule approprié, comme, par exemple, un morceau de Pomme cuite.

Lorsqu'une personne est frappée d'apoplexie, il faut aussitôt lui ouvrir la bouche, la lui remplir de gros sel, et la saigner tout de suite.

Dès qu'il sent le sel, le malade jette quantité de pituite, grosse, épaisse, visqueuse, que le sel attire dans la bouche, et qui le réveille par son acrimonie.

Donnez au malade, par cuillerée, du vinaigre imprégné de sel autant qu'il se pourra.

Faites fondre dans un verre d'eau deux cuillerées de gros sel, prenez un morceau de Tabac en carotte, trempez-le dans l'eau salée, liez-le par un bout avec une forte ficelle et faites-en un suppositoire, qui déterminera un flux de ventre dont le malade se trouvera immédiatement soulagé.

Ou bien, mettez un peu de Tabac en carotte infuser dans de l'eau sur le feu, faites-en un lavement et le donnez au malade. Ce remède est excellent.

LÉTHARGIE.

Faites un grand bruit autour du malade. Si cela ne le réveille pas, brûlez une poignée de cheveux d'homme, mêlez-les avec le plus fort vinaigre que vous aurez pu trouver, et frottez-lui bien le nez avec ce mélange.

S'il n'a pas encore produit tout l'effet attendu, faites-en un autre avec le même vinaigre et le suc de Rue de jardin, que vous emploierez de la même manière.

Faites un suppositoire avec du Tabac, comme il a été dit plus haut, et les humeurs, qui pouvaient être la cause du mal, s'écouleront.

Frottez la plante des pieds de semence de Moutarde pilée avec du vinaigre.

Brûlez du Tabac en poudre ou en feuilles sèches tout près du malade, et si ce n'est qu'un profond assoupissement, il s'éveillera.

Pour les enfants, on conseille de leur faire avaler une cuillerée d'Huile d'olive mêlée à autant de suc d'Oignon blanc. Cela provoque un vomissement qui les débarrasse et les remet en santé.

Pour la léthargie causée par les vapeurs narcotiques du charbon, de la bière et du vin nouveau, faites dissoudre du castoréum dans du vinaigre, et appliquez cela sous le nez du malade.

Ou bien, donnez-lui un peu de tartre émétique dans du bouillon pour le faire vomir, et faites-lui recevoir la vapeur de fort vinaigre par le nez.

ÉPILEPSIE.

Prenez une poignée de feuilles de *Ruta capraria* ou *galega*, broyez-les dans un mortier, puis faites-les infuser pendant douze heures dans un grand verre de vin blanc, passez cela par un linge, et faites boire la liqueur au malade le matin, à jeun, tous les jours, tant que les accès aient complètement disparu.

On assure que tout malade, pris dès le début, et qui n'a pas plus de vingt-cinq ans, guérit infailliblement par ce remède.

On fera bien, par précaution, de le renouveler de temps en temps, même après guérison, pendant un an.

Tirez hors de terre la racine de Valériane sauvage avant qu'elle commence à montrer ses tiges, c'est-à-dire dans le mois de mars, faites-la sécher et la réduisez en poudre, et faites-en prendre au malade une pincée chaque matin, dans un verre de vin blanc, répétant ce remède tant que besoin sera.

Il est bon, avant de l'employer pour la première fois, de bien faire purger la personne à qui on doit le donner, et de renouveler les purgations de temps en temps.

On conseille aussi d'user, comme boisson ordinaire, de vin dans lequel on a fait infuser de la Sauge.

Un praticien distingué assure que le suc qui découle par l'incision faite dans un Tilleul au mois de février est un remède souverain contre

l'épilepsie, donné chaque fois à la dose d'environ 100 grammes.

(Journal des Campagnes.)

A. LEROY.

Faits divers.

Nous avons le géant chinois de l'Exposition; c'est l'arrivée d'un nain français, cette fois, qu'on nous annonce.

Figurez-vous un affreux petit bonhomme de quatre pouces, qui vient de débarquer dans les environs du Champ-de-Mars, pour s'exhiber et faire de formidables recettes. Il a vingt et un ans et pèse vingt livres.

Chose très-curieuse: en venant au monde, il était conformé comme tous les enfants, et pesait le poids ordinaire, neuf livres environ. Ce nain est originaire du département de l'Aisne. Il a cinq frères et sœurs, dont quatre sont de taille ordinaire, et ont fait souche, et dont la cinquième, qui n'a que deux ans de plus que notre nain, n'est guère plus haute que lui.

Le nouveau Tom-Pouce sait lire et écrire. Il chante très-bien.

Le géant chinois est, paraît-il, fort mécontent de l'arrivée de ce nouveau concurrent. « Une rencontre pourrait bien avoir lieu. »

Un cruel adjudant. — On écrit de Gap, au Petit Lyonnais:

Dans la journée du 19 juillet, le 96^e de ligne quittait la caserne pour aller exécuter une manœuvre à double action au col de la Sentinelle.

La chaleur était torride, et les soldats, fatigués par cinq ou six kilomètres de montée incessante et une manœuvre très-longue et très-pénible, terminaient l'exercice par une attaque générale de la position, lorsque se produisit le fait déplorable suivant:

L'adjudant F..., de la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon, voyant un clairon couché sur l'herbe et anéanti par la fatigue, le maltraita et lui donna des coups de pied pour le forcer à se relever.

Ce dernier ayant fait observer à ce sous-officier qu'il ne supporterait pas un pareil traitement, l'adjudant le repoussa brutalement, et tirant son sabre, le plongea dans la poitrine du malheureux clairon.

Un tambour, témoin de l'événement, voulut s'interposer, mais le furieux adjudant lui cria: « Si vous m'approchez, je vous enfle comme lui. »

Le clairon expira cinq minutes après. L'adjudant F..., sans la moindre émotion, alla chercher le médecin-major du régiment, qui ne put que constater le décès.

F... fut arrêté le soir même. L'autopsie a démontré qu'il existait des traces de coups de pied sur le corps du soldat tué, et que la lame avait pénétré à 20 centimètres de profondeur dans la poitrine.

Les témoins, entendus jusqu'à présent, chargent tous l'accusé.

L'enterrement a eu lieu au milieu d'une grande affluence, parmi laquelle on remarquait le sénateur et le député de la circonscription, des officiers et soldats du 96^e de ligne, et un grand nombre de citoyens de notre ville.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

BANQUES DÉPARTEMENTALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: UN MILLION

62, rue de Provence, à Paris.

Succursale à Saumur, 4, place de la Bilange.

OPÉRATIONS.

Les ordres d'Achats et de Ventes AU COMPTANT, de toutes valeurs cotées ou non, exécutés au mieux des intérêts des clients, sont effectués au tarif officiel de 1 fr. 25 par 1,000 fr. — Courtage: 0,25 c. par titre de 200 fr. — Minimum de courtage de l'opération: 4 fr.

Les ordres d'Achats et de Ventes A TERME sont exécutés au tarif du courtage officiel, moyennant versement de garantie de 5 0/0 pour les fonds d'Etat français et d'un acompte de 10 0/0 pour les autres valeurs.

La Société reçoit les fonds en DÉPÔTS et COMPTES COURANTS: pour 1 à 3 mois, elle paie l'intérêt à raison de 2 0/0 l'an; pour plus, 3 65 0/0.

L'encaissement des coupons a lieu moyennant 0,25 c. 0/0 de commission. Il est gratuit pour les actionnaires et clients.

Subscription sans frais pour le compte des clients à toutes émissions de rentes, actions et obligations.

Renseignements gratuits aux actionnaires et clients sur toute affaire financière, tirages des valeurs à lots, etc.

Remise, sur demande, d'une notice détaillée sur les opérations de la Société.

AVIS

La Société paie tous COUPONS échus ou à échoir en JUILLET et AOUT, sans bordereaux ni classement.

(Envoyer fonds, titres et coupons par lettres chargées ou recommandées, à M. le directeur des BANQUES DÉPARTEMENTALES, 4, place de la Bilange, Saumur.)

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:
Cure N° 79,834: M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.
Vervaat, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses; 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve Chan-teau, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plan-tagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	77 10			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	765	10	
4 1/2 %	84			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	387 50	7 50		Crédit Mobilier esp.	713 75	8 75	
5 %	107 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675			Société autrichienne.	571 25	6	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	113 72			Crédit Mobilier	465			OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500			Crédit foncier d'Autriche	562 50	2 50		Orléans	316 50		
1865, 4 %	393			Charentes, 500 fr. t. p.	71 50	35		Paris-Lyon-Méditerranée	311 25		
1869, 3 %	400			Est	682 50			Est	350 50		
1871, 3 %	396			Paris-Lyon-Méditerranée	1073 50			Nord	359 50		
1875, 4 %	513			Midi	826 25			Ouest	352 50		
1876, 4 %	511			Nord	1365			Midi	350		
Banque de France	3750			Orléans	1170			Charentes	378 50		
Comptoir d'escompte	769			Ouest	760			C ^{ie} Canaux agricoles	376 25		
Crédit agricole, 200 f. p.	512 50			Compagnie parisienne du Gaz	1280			Canal de Suez	559 50		
				C. gén. Transatlantique	512 50						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — omnibus.	
9 — 1 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, omnibus.	
4 — 10 — — — omnibus.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers) omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — omnibus.	
12 — 40 — — soir, express.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — omnibus-mixte.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent ; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etudes de M^e CLOUARD et de M^e MÉHOUAS, notaires à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION AMIABLE,
En l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 1^{er} septembre
1878, à midi.

PROPRIÉTÉ
Au Pont-Fouchard, commune
de Baugé-sur-Loire,
Comprenant maison d'habitation,
magasin, hangar, cour, jardin, vigne,
d'une contenance de 19 ares.
S'adresser auxdits notaires.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire
à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,
**LA MAISON DE MAITRE
DE PLAISANCE**
Commune de Villebriant, à 3 kilo-
mètres de Saumur,
Avec cour, servitudes et grand
jardin.
S'adresser à M^e MÉHOUAS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
Cinq ares 50 centiares de terre, au
canton des Bausses.
Trois ares de vigne, en Baugrand.
Quatre ares 50 centiares de terre,
en Baugrand.
S'adresser audit notaire ou à M.
BERNARD, menuisier au Petit-Puy.

A VENDRE
Une maison et ses servitudes, cel-
lier, four, grange, remise, écuries
et terres attenantes; le tout, contenant
30 ares, est situé à Panvigne, près
Villebriant, aux abords de la Loire.
Soixante-deux ares 84 centiares de
pré et 34 ares 84 centiares de terre,
même commune.
Le tout est actuellement affermé au
sieur Ribot-Maurier.
Entrée en jouissance à la Toussaint
prochaine.
Pour les renseignements, s'adresser
à M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur, ou à
M. BESOULLE-VINETTE, à Saumur.

A CEDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.
On pourrait louer la maison pour
toute autre industrie. (331)

**Matériel Industriel et Agricole
perfectionné.**

ON DEMANDE, dans diverses loca-
lités de l'arrondissement, des re-
présentants sérieux.
S'adresser à M. L. GUITTON, in-
génieur civil à Angers. (291)

**VÉRITABLES CAPSULES
RICORD**

FAVROT
Ces Capsules possèdent les pro-
priétés toniques du Goudron
jointes à l'action anti-blennorrhagique
du Copahu. Elles ne fati-
guent pas l'estomac et ne provo-
quent ni diarrhée ni nausées; elles
constituent le médicament par ex-
cellence dans le traitement des ma-
ladies contagieuses des deux sexes,
écoulements anciens ou récents,
des catarrhes de la vessie et de l'in-
continence d'urine. — Prix : 5 fr.

**CHLOROSE, ANÉMIE
PILULES ET SIROP FAVROT**
au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS
Solubilité complète. — Assimila-
tion facile. — Saveur agréable. —
Pas de constipation ni d'action sur
les dents. — Il contient les éléments
principaux du sang et des os. — Son
action est héroïque chez les enfants
débiles, les convalescents, dans le
traitement de l'anémie, de la chlo-
rose, de l'aménorrhée et de la leu-
corrhée. — Se vend sous forme de
Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

**CONSTIPATION ET MIGRAINE
PILULES DU D^r BONTIUS**
Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant
la bile et les glaires sans constipa-
tion ultérieure; très-utile contre
les affections résultant d'un état
humorique du sang, les congestions
cérébrales, etc.; augmentant l'ap-
pétit et régularisant les fonctions
intestinales. — Prix : 2 fr.
Dépôt général: pharmacie FAVROT,
102, rue Richelieu, à Paris, et dans
toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préser-
vatrice. Guérison prompte et sûre
des écoulements récents ou chro-
niques et ayant résisté à toute autre
médication. Guérit seule et sans
rien y adjoindre; le bain préalable
est le seul antiphlogistique employé.
Se vend dans toutes les bonnes
pharmacies de l'univers et à Paris,
chez Jules Ferré, pharmacien, 102,
rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP
DE
Fer du D^r Rabuteau**
Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du D^r Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes : Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Epuement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.

DRAGÉES DU D^r RABUTEAU : Elles noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation : 2 Dragées matin et soir au repas. Le fl. 3 Fr.

ÉLIXIR DU D^r RABUTEAU : Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. Le fl. 5 Fr.

SIROP DU D^r RABUTEAU : Spécialement destiné aux enfants. Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D^r Rabuteau, exiger comme garantie, la
Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C^{ie} et la Médaille du Prix-Montyon.

**MAGASINS DE LA GLANEUSE
MERCERIE ET MODES**
Rue Saint-Jean, à Saumur.

E. SABATIER
Demande un garçon de
magasin.
Inutile de se présenter sans de
bonnes références. (362)

AVIS AUX MÉNAGES
Propriétaire de vignobles, je garantis
mes vins naturels et de première
qualité. Je les livre par pièces et demi-
pièces, à des prix variant selon les
distances, depuis 60 francs la bar-
rique de 225 litres environ rendue
franco de tous frais et de fût jusqu'à
la gare destinataire. — Pour plus
amples renseignements, s'adresser à
M^{me} veuve BARTHÈS, propriétaire à
BÉZIERS (Hérault). (366)

**INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.**
Guérison par le traitement du doc-
teur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur
à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes
Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

LA VENTE A LA CRIÉE
Est transférée
Rue du Petit-Maure, n° 6.

UNE PERSONNE, ayant quelques
heures à disposer, demande des
écritures.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

COSMYDOR
Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre

Les Hygiénistes de notre époque préconisent
l'usage journalier de ces savons. Cette inon-
parable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE
est recommandée pour les multiples usages de
l'hygiène, de la toilette et de la santé.
(Se faire usage quotidiennement.)
LE FLACON : 1 FR. 50.
Se vend partout.
Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.
Avoir feu du Prospectus explic. contre demande affranchie

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).
ADMINISTRATION :
Place du Marché-Saint-Honoré, 18,
à Paris.
L'Administration se charge, en
outre, de retenir à l'avance des
chambres ou appartements meu-
blés, dans tous les hôtels, moyennant
5 francs seulement d'hono-
raires par chaque chambre retenue.
Pour recevoir franco la notice
détaillée, envoyer franco 2 timbres-
poste de 15 centimes, au Directeur
des Voyages gratuits, place du Mar-
ché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois, avec douze
magnifiques gravures : un splendide
volume par an. *Nouvelles, Histoire,
Science, Voyages, Beaux-Arts, Reli-
gion, Actualités, Moralité irrépro-
chable.* Texte par A. Génévay, H. de la
Blanchère, Berthou, Commettant,
Victor Perceval, Deslys, R. de Navery,
Verne, etc. — Illustrations par A. de
Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni,
Johannot, Lix, Morin, Viégo, G. Gil-
bert, etc. — COLLECTION : les 30
premiers volumes, 4 fr. chacun; les
volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et
7,50 franco. Les volumes 43 et 44,
7 fr. et 8 fr. 50, franco.
Envoi d'un numéro spécimen contre
50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.
**MODÈS VRAIES
TRAVAIL EN FAMILLE**
Le seul journal qui donne aujour-
d'hui des explications de petits ou-
vrages et travaux à l'aiguille. Patron-
nières, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisse-
rie, Tricot. Ouvrages nouveaux, Mu-
sique, Chiffres des abonnées en bro-
derie. Paris, 7 fr. par an. Départe-
ments, franco, 8 fr. 50; avec le
MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29.
45^e Année — 1878.
ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT
EN JANVIER.
MUSÉE SEUL :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
MUSÉE et MODÈS réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »
(Envoyer un bon de poste ou un mandat
sur Paris.)
Saumur, imprimerie P. GODET.